



POUR AFFICHAGE

**COMMISSION ACADEMIQUE DE
L'EMPLOI DE RENNES**

**A TOUS LES PROFESSEURS TITULAIRES D'UN CONTRAT DEFINITIF
OU D'UN CONTRAT PROVISIOIRE (Stagiaires CAFEP, CAER et Concours Réservé)**

**PROCEDURE D'ENTREE DANS LE MOUVEMENT DE L'EMPLOI 2nd DEGRE
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE BRETAGNE – RENTREE 2018**

➔ **Entrée dans le Mouvement via un serveur INTERNET :**

<http://entreemouvement2d.enseignement-catholique.bzh>

Du 19 février 2018 au 15 mars 2018

IMPORTANT :

A l'issue de votre inscription, vous imprimerez la fiche PDF récapitulative de votre entrée dans le mouvement, que vous remettrez à votre chef d'établissement, pour qu'il la signe et en garde une copie. Vous en conserverez aussi un exemplaire. Vous n'avez rien à renvoyer à la DDEC.

ATTENTION :

- Si vous êtes contractuel(le) définitif(ve) de l'académie de Rennes,
- Si vous demandez une mutation dans votre département ou dans un autre département de l'académie
- Et que vous demandez à être classé(e) en priorité B1,** (cf texte Accords sur l'Emploi)

Vous vous engagez à envoyer par voie postale les justificatifs de demande de priorité B1 à votre DDEC de rattachement **pour le mercredi 21 mars dernier délai.** (voir documents affichés dans votre établissement).